

**Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil**

**ayant pour objet le classement comme monument national du cimetière de Larochette sis rue de Medernach, inscrit au cadastre de la commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 439/1890 et 406/2345, appartenant à la commune de Larochette**

---

**Avis du Conseil d'État**

(23 mars 2021)

Par dépêche du 7 septembre 2020, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints un rapport de la séance du 23 octobre 2019 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Larochette du 29 juillet 2020, une description de la parcelle, un plan cadastral, ainsi qu'une documentation photographique de l'immeuble à classer.

Le Conseil d'État constate que le dossier sous examen comporte des avis discordants. Il tient à souligner qu'il n'est pas outillé pour apprécier le bien-fondé des critères subjectifs y soulevés.

**Examen des articles**

Articles 1<sup>er</sup> à 3

Sans observation.

**Observations d'ordre légistique**

Observation générale

Il convient d'écrire « Commune » avec une lettre « c » majuscule.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 23 mars 2021.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Agny Durdu